

La boîte à outils

DÉCRET BACS & BONIFICATION CEE, PASSEZ À LA GTB POUR SUIVRE VOS CONSOMMATIONS !

LE DÉCRET "BACS"

Qu'est ce que c'est ?

Le [décret BACS](#) (20 juillet 2020) pour « Building Automation & Control Systems » détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, de type gestion technique du bâtiment (GTB) respectant la norme [EN ISO 52120-1 avec une classe de régulation A, B ou C](#).



Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une P nominale supérieure à 70 ou 290 kW*.

**Sauf si leur propriétaire établit une étude démontrant que l'installation d'une GTB n'est pas réalisable avec un temps de retour inférieur à 10 ans (Hypothèse de calcul : Gains énergétiques générés de 15%).*

Quels sont les objectifs du décret BACS ?

- Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique
- Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins
- Détecter et alerter les responsables d'exploitation des potentielles dérives de consommation, en amont des défauts de fonctionnement, afin d'éviter une surconsommation et des coûts de maintenance supplémentaires



Quelles échéances ?

Paramètres	Bâtiments existants	Bâtiments neufs
P nom > 70 kW	1er janvier 2027	PC déposé en 2024
P nom > 290 kW	1er janvier 2025	PC déposé après le 21/07/2021



Outils et ressources

- Base documentaire : [ICI](#)
- Onglet « Réglementation » : [ICI](#)
- Onglet « GTB / GTC » : [ICI](#)
- Onglet « Aides financières » : [ICI](#)



LA BONIFICATION CEE POUR INSTALLATION/REEMPLACEMENT D'UNE GTB DE CLASSE "A" OU "B" AVANT LE 31/12/2023

De nouveaux arrêtés publiés en octobre précisent le fait qu'en achetant ou améliorant une GTB (classe A ou B) pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires des bâtiments tertiaire, il est possible de bénéficier d'une augmentation conséquente de l'incitation financière CEE (certificats d'économie d'énergie).

En effet, l'arrêté du 22 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif CEE vient apporter de [nouvelles bonifications dans les volumes et primes CEE mobilisables](#).



Ainsi, pour toutes les opérations engagées entre le 29 octobre 2022 et le 31 décembre 2023, le volume CEE associée à la [fiche standardisée BAT-TH-116](#) sera bonifié de +50% à +100%.

LES DIFFERENTES CLASSES DE GTB : De A à D

		D	C	B	A
Régulation du chauffage					
Régulation de l'émission					
<small>La fonction de régulation est appliquée à l'émetteur de chaleur (radiateurs, plancher chauffant, ventilo-convecteur, unité intérieure) au niveau de la pièce; pour le type 1, une seule fonction de régulation peut réguler plusieurs pièces</small>					
0	Aucune régulation automatique	X			
1	Régulation centrale automatique	X			
2	Régulation individuelle par pièce	X	X		
3	Régulation modulante individuelle par pièce avec communication	X	X	X	X*
4	Régulation modulante individuelle par pièce avec communication et détection d'occupation (ne s'applique pas aux systèmes d'émission de chaleur à réaction lente, comme le chauffage par le plancher)	X	X	X	X
Régulation de l'émission pour système thermo-actif (mode de chauffage)					
0	Aucune régulation automatique	X			
1	Régulation centrale automatique	X	X		
2	Régulation centrale automatique évoluée	X	X	X	

Source pour plus de détail : <https://www.calculcee.fr/article/gtb-classe-a-classe-b-norme-nf-en-iso-52120-1-2022/>

GTB : DÉFINITION, CHOIX, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, POINTS DE VIGILANCE, ...

La GTB ou la Gestion Technique du Bâtiment. C'est l'ensemble des techniques de régulation, de programmation, d'automatismes, qui permettent de gérer les équipements techniques du bâtiment et d'optimiser leur efficacité énergétique (« en temps réel »). Tant au niveau des pannes, de leur prévention, que de la gestion énergétique des postes comme le chauffage, la climatisation, ventilation, l'électricité, mais également tous les équipements techniques tels que les ascenseurs, les alarmes, contrôle d'accès, vidéo surveillance, ...

En savoir plus : [CEREMA - La Gestion Technique du Bâtiment \(GTB\) : Quel système choisir ?](#)

